



De Gauche à droite : BROUARD Guillaume, SCHWAB Cristelle, GUIRAUD-BERNARD Marie-Christine, NOUGAILLON-QUILLET Aurélie, PRIDO Philippe, MARECHAL Nicolas, TARKOWSKI-BARBOT Brigitte, GEORGE Camille, BONNEMAISON Marc, BASCOU Jean.

Chères consœurs, Chers confrères,

Cette fin d'année, normalement trêve festive et familiale, aura été une fois encore très perturbée par un climat social difficile avec en ligne de mire la réforme des retraites. Elle aura un impact évident sur notre régime libéral si la proposition de loi reste en l'état.

Cependant une fin d'année est propice à faire un bilan. L'Ordre n'y échappe pas. 2019 aura été riche en événements pour notre profession. En effet, l'Article L4322-1 du code de la santé publique a été modifié le 24 juillet 2019 remplaçant « l'effusion de sang » par « à l'exclusion de toute intervention chirurgicale ». Et après de nombreuses années d'attente, nous avons obtenu la prise en charge du renouvellement des orthèses plantaires pour 3 années consécutives en application du décret du 12 août 2019.

Nous pouvons nous réjouir de cette mesure qui permet la fluidité de notre travail et confirme notre action incontournable dans la prise en charge des orthèses plantaires de nos patients.

Dans un autre domaine la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) va impacter la sécurisation des données de santé de nos patients. Il faudra donc être vigilant sur la transmission de ces données et œuvrer pour une sécurisation de celles-ci dans nos cabinets. Nous détaillerons ces mesures dans un prochain bulletin mais je tiens à rappeler la vigilance dont chaque professionnel doit faire preuve face à des sociétés commerciales peu scrupuleuses. Bien évidemment, l'Ordre des pédicures-podologues n'a donné aucune directive permettant à des sociétés d'intervenir et elles ne peuvent se revendiquer de l'institution ordinale.

1 **Éditorial**

2 **Site internet**

3 **La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager**

4 **Budget prévisionnel 2020 / Le pédicure-podologue au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire**

5 **Mouvements du tableau**

6 **Intronisation des jeunes diplômés**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
OCCITANIE

13 bis, impasse
de la Flambère
31300 TOULOUSE
Tél. 05 34 51 97 74
contact@occitanie.cropp.fr

Permanences
téléphoniques

Lundi, mardi, jeudi

8h > 16h

Mercredi 8h > 12h

Vendredi 8h > 15h

Directeur de la publication :
Philippe PRIDO
Rédacteur : Séverine DA CRUZ
Tirage : 1324 exemplaires
ISSN : 2647-4670

Des changements aussi vont intervenir au siège du CROPP Occitanie, nous allons déménager à quelques mètres de l'ancienne adresse. Ce déménagement nous permettra de nous libérer de locaux trop chers et pas toujours adaptés aux contraintes de fonctionnement pour recevoir du public. Vous serez prévenu le moment venu de la nouvelle adresse postale où il conviendra d'envoyer vos courriers.

Certains praticiens ont eu la mauvaise surprise de recevoir un caducée qui n'était pas à leur nom. Il s'agit d'une erreur de routage du prestataire de service. Vous aurez noté que cet incident a été vite rectifié puisque le routeur a pris à sa charge le renvoi d'un caducée conforme aux personnes concernées.

Je me permets, ainsi que toute l'équipe du CROPP Occitanie de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour 2020.

Philippe PRIDO
Président du CROPP Occitanie

SITE INTERNET

Plusieurs d'entre vous nous ont fait remarquer que les sites internet de certain(e)s professionnels pédicures-podologues ne respectent pas la charte en vigueur.

Nous vous invitons à vous rendre sur votre espace professionnel sur le site du CNOPP où toutes les règles déontologiques et la charte concernant les sites sont expliquées.

Voici le lien : <https://www.onpp.fr/assets/cnopp/fichiers/recommandations/1504-charte-ethique-et-deontologique.pdf>

Par avance, nous vous remercions d'en prendre connaissance, et le cas échéant, d'apporter les modifications à votre site afin qu'il respecte les règles déontologiques en vigueur.



Voici les remarques que nous avons reçues le plus souvent :

- NOM DE DOMAINE :

En effet, vous n'avez pas la possibilité d'attribuer la ville où vous exercez et votre profession comme www.pedicurepodologueville.com, ce qui permet d'être le seul cabinet visible sur la ville par les moteurs de recherche. Il en est de même pour www.podologuedusport.com suivi de la ville ou du département voire de la région. Par contre votre nom ou intitulé de votre société d'exercice s'il y a lieu peut être attaché à la profession.

- L'ACHAT DE RÉFÉRENCEMENT

via Google Adwords ou d'autres sociétés commerciales permettant une remontée artificielle par les moteurs de recherche est aussi interdite.

- LOGOTYPE :

L'utilisation de logotype est illicite.

Pour avoir commencé à vérifier les informations que nous avons reçues, nous pouvons ajouter ces points essentiels qui font souvent défaut :

- DÉCLARATION : N'oubliez pas que tout professionnel dès lors qu'il crée un site internet à titre professionnel doit informer le CROPP dont il dépend.

- UN LIEN AUTOMATIQUE doit

automatiquement être institué vers le site public de l'ONPP fixant les règles déontologiques de la profession, et vers l'annuaire des pédicures-podologues (DE) mis en ligne par le CNOPP.

- DIPLÔMES ET PRATIQUES

PROFESSIONNELLES : Les praticiens ne doivent pas avoir la tentation d'afficher des pratiques alternatives non reconnues par l'Ordre, idem pour les diplômes non reconnus par le CNOPP.

Enfin, nous exerçons tous la même profession, ce courrier a pour but de permettre l'équité entre professionnel désireux de réaliser un site internet en respectant la charte ordinaire ; il est donc souhaitable d'apporter les modifications nécessaires afin d'éviter des sanctions disciplinaires préjudiciables.

Nous sommes conscients de la difficulté que cela nécessitera pour certains d'entre vous, nous sommes donc à votre disposition pour vous conseiller au mieux sur ce sujet.

La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager

En 2015, l'ONPP initiait sa démarche qualité en pédicurie-podologie. Une action majeure, qui inscrivait notre profession dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques, saluée à l'époque par Agnès BUZYN, alors présidente de la HAS. 1365 d'entre vous se sont engagés volontairement dans cette première étape et nous les en remercions. Le recul et l'expérience acquise nous permettent aujourd'hui de faire évoluer positivement cette démarche qualité, afin qu'elle puisse se généraliser à l'ensemble des pédicures-podologues.

> Inscrire notre profession dans une démarche d'amélioration continue

Depuis ses débuts, la démarche qualité répond à la mission de l'Ordre National des Pédicures-Podologues de veiller à la qualité et à la sécurité des soins. Ce programme ambitieux a déjà permis d'agir concrètement en mettant à disposition des recommandations de bonnes pratiques et des « fiches qualité » et en développant un premier questionnaire d'évaluation. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et impliquer un maximum de professionnels. C'est pourquoi l'Ordre fait évoluer sa démarche en la rendant plus simple d'accès et en la dotant de nouveaux outils pour donner à tous les pédicures-podologues, les moyens et l'envie de progresser en continu.

Cette nouvelle étape poursuit 7 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'exercice des professionnels en cabinet et garantir la sécurité des soins, de manière homogène pour l'ensemble de la profession.
- Permettre au pédicure-podologue d'autoévaluer ses pratiques professionnelles et son installation.
- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue et acquérir une « culture qualité ».
- Consolider la confiance de ses patients.
- Valoriser notre profession auprès des autres professionnels de santé et la légitimer dans un parcours de soins coordonné.
- Optimiser la transmission de son cabinet.

> Un nouveau questionnaire d'autoévaluation interactif

Pour soutenir cette nouvelle version de la démarche qualité, l'ONPP a conçu un outil interactif permettant un suivi plus adapté. Sur son espace personnel en ligne, le praticien retrouve désormais le questionnaire d'autoévaluation, réorganisé autour de 9 thèmes. Il couvre les multiples champs de l'exercice professionnel et interroge le pédicure-podologue sous les angles de l'infrastructure de son cabinet, de ses pratiques, de l'hygiène, de la communication ou encore de la sécurité. 15 à 20 minutes maximum sont nécessaires pour le renseigner, en une ou plusieurs fois. En fonction des réponses données, certaines précisions, points d'alertes ou de réglementation pourront être proposés. Enfin, grâce à un code couleur (vert, orange, gris), le pédicure-podologue identifie immédiatement les points à améliorer et peut suivre l'avancée de sa démarche qualité au fil des mois.

Dès que le professionnel a validé son autoévaluation, une analyse est réalisée et consultable ou téléchargeable sur son espace personnel.



> Un comité de pilotage à l'écoute des professionnels

En cas de doutes, de questions ou de commentaires, le professionnel peut entrer en contact, via l'outil d'évaluation ou par mail, avec un membre du Comité de pilotage, afin d'obtenir des conseils personnalisés.

Constitué au niveau national, ce comité se compose à ce jour de six membres nommés pour leurs compétences particulières et leur sensibilité à la démarche. Formés à la bonne conduite d'une démarche qualité, ils ont pour mission d'accompagner les professionnels à toutes les étapes du processus.

En plus de leurs conseils personnalisés, une quinzaine de fiches sont mises à la disposition du praticien sous l'onglet démarche qualité du site de l'ONPP, autour de 5 thèmes : l'hygiène, l'infrastructure, la sécurité, le parcours du patient, la qualité et l'amélioration continue.

BON À SAVOIR

SI VOUS EXERCEZ DANS PLUSIEURS CABINETS, EN TANT QUE TITULAIRE OU COLLABORATEUR, VOUS DEVREZ REMPLIR UN QUESTIONNAIRE POUR CHAQUE LIEU D'EXERCICE.

Retrouvez plus d'informations sur la démarche qualité en ligne, sur le site de l'ONPP, ainsi que dans votre dernier numéro Repères. N'hésitez plus, lancez-vous dans la démarche qualité en accédant au questionnaire d'autoévaluation via le site www.onpp.fr – Espace pro

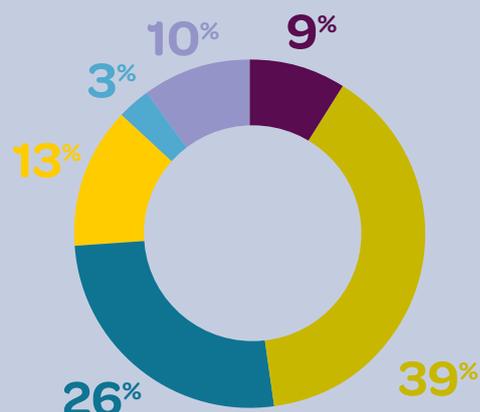
Budget prévisionnel du CROPP OCCITANIE 2020

DÉPENSES PRÉVUES 2020

LOYERS ET CHARGES	16 986,00 €
SALAIRES ET CHARGES	71 343,00 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DES CONSEILLERS	48 447,00 €
AUTRES CHARGES	23 356,00 €
TIMBRES/TÉLÉPHONE	5 756,00 €
IMPÔTS ET TAXES	17 590,00 €
TOTAL	183 478,00 €

RECETTES PRÉVUES 2020

SUBVENTIONS REÇUES	152 843,00 €
FACTURATION ONPP	3 160,00 €
REPORT À NOUVEAU 2018	21 169,90 €
TOTAL	177 172,90 €



Le pédicure-podologue au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

Il existe beaucoup de structures regroupant des professionnels de santé mais toutes ne sont pas des MSP.

La MSP se distingue des cabinets de groupe par l'existence d'un projet de soin partagé et coordonné ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients.

Elle regroupe plusieurs professions de santé libérale de premier recours : médecins, généralistes, infirmières, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, pédicures-podologues, diététiciens, ergothérapeutes, psychomotriciens.

Elle compte au moins 2 médecins généralistes +1 autre professionnel paramédical.

Dans cette structure le pédicure-podologue trouve très bien sa place :

- Il participe à des projets de santé avec les autres professionnels de santé (ex : diabète)
- Il a accès au partage d'informations entre soignants (logiciel labellisé)
- Il mutualise certains frais (DASRI, téléphone, secrétariat...)
- Il peut dialoguer avec certains professionnels difficilement joignables en temps normal en direct (ex: dermatologues)
- Il peut expliquer sa profession qui n'est pas forcément bien connue par les autres professionnels

La vie au sein d'une MSP nous fait envisager notre métier différemment. Nous nous retrouvons dans un groupe qui a un projet de santé commun. Cette notion de groupe est fondamentale.

Si le travail en équipe n'est pas la motivation première pour intégrer une MSP alors on peut aller vers de grandes désillusions.



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2019 au 30/09/2019

Inscriptions 2019 - Jeunes diplômés

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BAUDRION	Chloé	34	BOUZIGUES	HEDREVILLE	Luidgi	31	TOULOUSE
BECOURT	Marion	11	CARCASSONNE	LEFEVRE	Marianne	32	SOLOMIAC
BENBICH	Nora	34	BEZIERS	LEPEU	Pierre	31	LAGARDEZE SUR LEZE
BOUALAMI	Soufiane	31	BLAGNAC	LEPRETRE	Cléa	31	ESCALQUENS
BOYER	Elise	34	LE CRES	LONCAN	Camille	65	SOUES
BRUNEL	Camille	34	LUNEL	MERLE	Lucie	30	LE GRAU DU ROI
CABROL	Perrine	81	S ^T SALVY DE LA BALME	MINET	Julie Frederique	31	PORTET SUR GARONNE
CAULLERY	Lauriane	11	NARBONNE	MONSIGNY	Alexandra	82	MONTAUBAN
CROS	Camille	31	BLAGNAC	NAJEME	Mona	31	TOULOUSE
CROS	François	31	CUGNAUX	NAVEZ	Christopher	31	TOURNEFEUILLE
DAMERON	Simon	34	LE BOUSQUET D'ORB	NICOLEAU	Chloé	66	ARGELES SUR MER
DE CRUZ	Marielle	34	CASTENAU LE LEZ	PASQUINI	Théo	31	TOULOUSE
DINIS	Aurélien	31	S ^T GENIES BELLEVUE	PEYROT	Enzo	31	TOULOUSE
DOUX	Guillaume	34	LUNEL	PIRQUIN	Charlotte	31	TOULOUSE
DUPUY	Fanny	31	TOULOUSE	POMARAT	Laetitia	66	S ^{TE} MARIE LA MER
ELGRISHI	David	34	FRONTIGNAN	REINAGEL	Thibaut	66	PERPIGNAN
ESPINASSE	Lucie	82	MONTAUBAN	RICCI	Alexandre	34	CASTRIES
FILIMON	Stephanie	66	PERPIGNAN	THUAUDET	Louis	11	NARBONNE
GERMA	Jimmy	34	BOUZIGUES	VERDIER	Mathilde	46	PRAYSSAC
GONZALEZ DE CAMALES	Sebastien	31	TOULOUSE				

Reprises d'activité

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BELLE	Tanguy	34	S ^T ANDRE DE SANGONIS	CUCHEVAL	Anaïs	31	CUGNAUX
ASSOR	Hafid	31	TOULOUSE	MORISSE	Camille	34	VILLENEUVE DE RIVIERE
LEQUEUX VUYST	Corinne	34	MONTPELLIER	ICARD	Melina	30	SANILHAC SAGRIES

Transferts 2019 du CROPP Occitanie vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
BARBERIS	Nicolas	20	AJACCIO	CIROPP PACA & CORSE
DELOUP	Erika	31	GOYANS	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
DOUX	Guillaume	34	LUNEL	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
ESTERNELAS	Marie	81	LE SEQUESTRE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
FREUD	Félicité	34	MONTPELLIER	CIROPP IDF ET OUTRE-MER
HALUT	Hélène	30	LODEVE	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
MAZIERES	Quentin	31	TOULOUSE	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
MERLE	Lucie	30	LE GRAU DU ROI	CIROPP PACA & CORSE
PATUREAU	Léa	82	MOISSAC	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
PINARD	Alice	93	S ^T DENIS	CIROPP IDF ET OUTRE-MER
POLLANO	Romane	30	FONTANES	CIROPP PACA & CORSE
RIDDE	Florence	34	MONTPELLIER	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
SERVIERES	Stephanie	91	LONGJUMEAU	CIROPP IDF ET OUTRE-MER
VERDIER	Mathilde	46	PRAYSSAC	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES

Transferts 2019 d'un autre CROPP vers le CROPP Occitanie

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
AIRAL	Antoine	30	NIMES	CIROPP IDF & OUTRE MER
AUBERT	Aurélié	31	TOULOUSE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
AUDINET	Cédric	11	NARBONNE	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
CHATILLON	Frederique	65	GOUDON	CIROPP IDF & OUTRE MER
COTTIN	Julie	30	PONT S ^T ESPRIT	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
GAIROT	Marianne	31	NOE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
LAGIER	Marie	34	PONT S ^T ESPRIT	CIROPP PACA & CORSE
LEEMANN	Jean Matthieu	34	LUNEL	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
LEMAURE	Stephanie	11	SIGEAN	CIROPP PACA & CORSE
ROUDIL	Hugo	34	CASTELNAU LE LEZ	CIROPP PACA & CORSE

MOUVEMENTS DU TABLEAU (suite)

Cessations d'activité

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
AMALRIC DE FONCLARE	Dominique	81	LACROUZETTE	LAPEYRIE	Sarah	31	BEAUZELLE
AURIACH	René	11	NARBONNE	LEVEQUE VENYS	Joëlle	30	NIMES
AURIACH	Claudie	11	NARBONNE	MANSES	Veronique	31	FONSORBES
BARGETON	Claudine	34	MONTPELLIER	MARCENAC	Jean-Marie	34	AGDE
BRUGIDOU	Gustave	34	SETE	MARTINEZ	Jean Jacques	32	AUCH
CABANES GALINDO	Claudette	34	CASTELNAU LE LEZ	MARTINEZ	Hervé	34	BEDARIEUX
CANZIAN	Joanna	31	GRATENTOUR	MENDEZ	Emmanuelle	31	PINSAGUEL
COUDERC	Christine	31	DREMIL LAFAGE	MUZAS	Valérie	11	TREBES
DEPRET	Sophie	84	CARPENTRAS	PETIT VARGAS	Martine	66	PERPIGNAN
EVANGELISTI	Marcel	31	ST GAUDENS	ROBERT	Béatrice	31	TOULOUSE
FEVRIER	Sylvie	31	L'UNION	TERESKIEWIZ	Aurélie	11	CATELNAUDARY
GARCIA	Gérard	9	ST ^E CROIX VOLVESTRE	TORREGROSSA	Georges	34	MONTPELLIER
HUERTAS	Claude	31	ST THOMAS	TORREGROSSA	Nicole	34	LA GRANDE MOTTE
KLAINE	Alexandra	65	TARBES				



Intronisation des jeunes diplômés

Le 4 Juillet 2019, l'Institut de Formation en Pédicurie-Podologie de Toulouse a organisé une cérémonie de remise de diplôme au **Stade Toulousain**.

Les **22 diplômés** ont été accueillis par l'équipe pédagogique de l'IFPP, des représentants du Stade Toulousain et un représentant du CROPP afin de partager un moment convivial en compagnie de leur famille et amis.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans la profession !